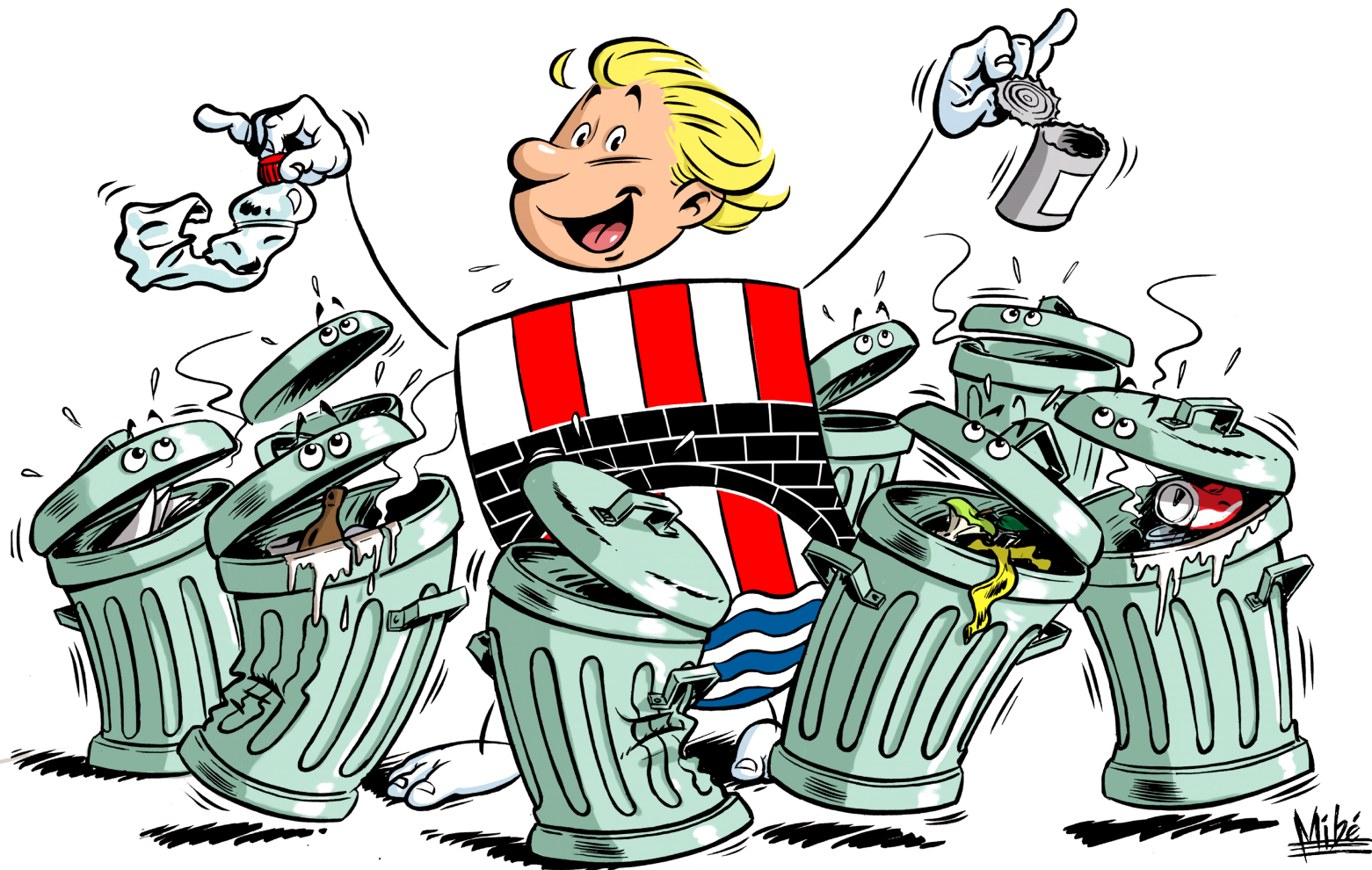


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Déchetterie Replan de Granges-Marnand

Jusqu'au 31.03.2024

- Mercredi : 14h00 - 17h00
- Jeudi : 14h00 - 17h00 (+ entreprises)
- Samedi : 08h00 - 11h30

Benne des encombrants : selon planning, en général le dernier samedi du mois

Déchetterie de Combremont-le-Petit

Jusqu'au 30.06.2024

Le mercredi et un samedi sur deux (selon planning).

Hiver : du 01.10 au 31.03

- Mercredi : 13h00 - 14h00
- Samedi : 09h30 - 11h30

Été : du 01.04 au 30.06

- Mercredi : 18h30 - 19h30
- Samedi : 09h30 - 11h30

Déchetterie CTC de Granges-Marnand

Dès le 01.04.2024

- Lundi : 08h00 - 11h30
- Mercredi : 13h30 - 18h00
- Jeudi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 08h30 - 11h30

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Commune de Valbroye
Rue du Collège 18 - CP 56
1523 Granges-près-Marnand
Tél. 026 668 54 00 - Email : habitants@valbroye.ch
Site internet : www.valbroye.ch

Déchetterie - Taxe forfaitaire annuelle

CHF 60.00 HT par an et par habitant(e) âgé(e) de 20 ans et plus.

Déchets ménagers - Forfait annuel solidaire

CHF 28.00 HT par an et par habitant(e) âgé(e) de 20 ans et plus

Taxe au poids

CHF 35ct HT par kg (0.38ct TTC)

Horaires d'ouverture des bennes compactantes

Lundi au samedi, 6h00-22h00 (dimanche fermé)

/!\ En cas de panne d'une benne ou de sa vidange, il est strictement interdit de déposer les sacs à ordures aux alentours de la benne. Utilisez une autre benne ou revenez plus tard.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Planning des déchetteries 2024

Déchets verts / Limat SA : en période de vacances, merci de vérifier les jours de fermeture sur www.valbroye.ch ou sur les affiches dans les déchetteries.

= Fermeture
 = Jours d'ouverture
 = Vacances scolaires
 = Jours fériés

Domplèrie
 Replan
 Encombrants
 Comb.,Pt
 CTC

DÉCEMBRE 2023		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
Replan	Comb PT																																		
Domplèrie																																			

JANVIER 2024		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

FÉVRIER		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29					
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

MARS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

AVRIL		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

MAI		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

JUIN		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
Replan	Comb PT																																		
CTC Granges																																			

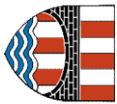
Horaires

Déchetterie de Domplèrie (jusqu'au 31.12.23) : lu 16h30 - 18:30, sa 08h30 - 11h00

Replan Granges	
Jusqu'au 31.03	me 14h00 - 17h00 je 14h00 - 17h00 sa 08h00 - 11h30
Dernier samedi du mois Jour de dépôt des déchets encombrants à Granges	

Combremont-le-Petit	
Jusqu'au 30.06	me 13h00 - 14h00 sa 09h30 - 11h30
Hiver (01.10 au 31.03)	me 18h30 - 19h30 sa 09h30 - 11h30
Été (01.04 au 30.06)	me 18h30 - 19h30 sa 09h30 - 11h30

CTC Granges	
Été/hiver - à partir du 01.04.2024	lu 08h00 - 11h30 me 13h30 - 18h00 je 13h30 - 17h00 sa 08h30 - 11h30
Y compris exploitations agricoles et entreprises déchets encombrants à chaque ouverture	



Planning des déchetteries 2024

Déchets verts / Limat SA: en période de vacances, merci de vérifier les jours de fermeture sur www.valbroye.ch ou sur les affiches dans les déchetteries.



= Fermeture spéciale

Granges

Encombrants

Comb.-PT

CTC

= Jours d'ouverture

= Vacances scolaires

= Jours fériés

Horaires

Déchetterie de Dompiere (Jusqu'au 31.12.23) : lu 18h30 - 18:30, sa 08h30 - 11h00

Jusqu'au 31.03

me 14h00 - 17h00
je 14h00 - 17h00
sa 08h00 - 11h30

Replan Granges

Dernier samedi du mois
Jour de dépôt des déchets encombrants à Granges

Jusqu'au 30.06

Hiver (01.10 au 31.03)
me 13h00 - 14h00
sa 09h30 - 11h30

Combremont-le-Petit

Été (01.04 au 30.06)

me 18h30 - 19h30
sa 09h30 - 11h30

JUILLET		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

AOÛT		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

SEPTEMBRE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

OCTOBRE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

NOVEMBRE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
		VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	SA	
Replan	Comb PT																														
CTC Granges																															

DÉCEMBRE 2024		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

JANVIER 2025		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE
Replan	Comb PT																															
CTC Granges																																

Été/hiver - à partir du 01.04.2024

lu 08h00 - 11h30
me 13h30 - 18h00
je 13h30 - 17h00
sa 08h30 - 11h30

CTC Granges

Y compris exploitations agricoles et entreprises

déchets encombrants à chaque ouverture



Comment bien trier ?



Appareils électriques et électroniques
Lave-linge, ordinateur, télévision, radio, etc.
Merci de ramener, si possible, les appareils électroménagers en magasin.
Repris à : Replan, CTC.



Aluminium
Les cannettes de boissons doivent être aplaties.
Repris à : CTC



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)
Boîtes de conserves rincées et aplaties, sprays vidés, etc. Les sachets en alu (chips, sachets nourriture pour animaux, etc.) doivent être jetés dans les sacs poubelle.
*Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC



Bois
Bois massifs, panneaux dérivés du bois (max.1m3), meubles démontés. En cas de rénovation, l'élimination doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC.



Capsules Nespresso (aluminium)
Aluminium uniquement.
Repris à : Comb.-le-Petit, Replan, CTC, Ecopoint Combremont-le-Grand.



Couche-culotte
À jeter dans des sacs fermés dans les bennes compactantes (CHF 38ct/kg TTC). Un forfait de 250kg est offert aux familles ayant un enfant de moins de 3 ans. Le crédit est à charger chaque année directement au guichet de l'administration.



Déchets encombrants combustibles
Non métalliques : plastiques durs, toile, canapés, matelas, etc. Les objets entrant dans un sac de 110 litres doivent être éliminés avec les déchets ménagers.
Repris à : Replan (dernier samedi du moi), CTC (à chaque ouverture)



Déchets de jardin
Déchets compostables et déchets verts (déchets de jardin, gazon, coupe de fleurs etc. rameaux : diamètre max 1 cm).
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC.
/!\ **Les tailles d'arbres, branches, haies, peuvent être acheminées chez Limat SA à Granges** (selon directive pour



Déchets inertes (petites quantités)
Briques, béton, carrelage, vitres, vaisselles, pots en terre cuite, céramique, etc. Travaux/débaras: élimination à la charge du propriétaire (benne: Catellani SA à Granges ou Bader Fers à Lucens).
La litière pour chat n'est pas acceptée! Voir "ordures ménagères".
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan,



Ferraille (objets métalliques)
Ferraille, vélo, chenaux, tuyaux etc.
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC.



Huiles minérales et végétales
Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts.
Repris à : Comb.-le-Pt, Replan, CTC
Ecopoint Combremont-le-Grand: huiles végétales uniquement.



Médicaments
À retourner de préférence dans une pharmacie.
Éventuellement repris à : Replan, CTC



Ordures ménagères
À jeter dans des sacs fermés dans les bennes compactantes (CHF 38ct/kg TTC).
La litière pour animaux doit être évacuée avec les ordures ménagères (sac fermé, taxe au poids).



Peintures
Solvants, peintures, etc.
Repris à : Replan, CTC



Batteries d'autos
*Repris à : CTC



Pneus
Déchet non repris.



PET
Uniquement PET de **boissons**, aplatis seulement. Les bouteilles d'huile et vinaigre sont à éliminer avec les déchets ménagers car les résidus influencent la composition du PET.
Repris à : Comb.-le-Petit, Replan, CTC, Ecopoint Comb.-le-Grand.



Piles et accumulateurs
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC, Ecopoint Combremont-le-Grand.



Textiles et chaussures
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC, Ecopoint Combremont-le-Grand.



Tubes lumineux (néon) / LED
Les ampoules à filament sont à jeter avec les déchets ménagers, dans les bennes compactantes.
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC, Ecopoint Combremont-le-Grand.



Verre
Bouteilles, bocaux, etc. triés par couleur (brun, vert et blanc).
/!\ Vitres, néons et ampoules ne vont pas dans les bennes à bouteilles.
Repris à : Comb.-le-Pt, Replan, CTC, Ecopoint Comb.-le-Gd.



Papier
Le papier souillé (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé avec les déchets ménagers.
Repris à : Combremont-le-Petit, Replan, CTC



Carton propre
Cartons d'emballage pliés. Le carton souillé (emballage pizza) doit être éliminé avec les déchets ménagers.

Déchets ménagers

Les déchets ménagers sont taxés au poids (CHF 38ct/kg TTC). Ils sont à déposer dans les bennes compactantes qui pèsent vos déchets et prélèvent sur la carte le montant correspondant.

- ❖ **1 carte par ménage, intransmissible.**
Remise contre une caution de CHF 20.- (restituée lors du départ de la commune). En cas de perte ou de détérioration par négligence, elle n'est pas remboursée.
- ❖ **Recharge de la carte :**
L'automate de rechargement se trouve devant l'administration communale (avec billets de CHF 10, 20, 50, 100.-), ou recharge au guichet par carte bancaire. Si le solde de la carte est inférieur à CHF 5.-, la benne ne s'ouvre pas.
- ❖ **Perte ou vol :** prenez contact avec l'administration communale afin de faire bloquer la carte. Une nouvelle carte vous sera remise au guichet contre une caution de CHF 20.-. Si vous retrouvez l'ancienne carte, merci de la remettre à l'administration communale afin de récupérer sa caution. (Tél. 026 668 54 00 / habitants@valbroye.ch)
- ❖ **Les couches-culottes** doivent être évacuées avec les déchets ménagers. Les familles ayant des enfants de moins de 3 ans bénéficient de 250 kg gratuits par enfant et par an et doivent se présenter au bureau communal une fois par an avec la carte, pour que le montant correspondant soit crédité.
- ❖ **/!\ hautes températures :** la chaleur du soleil peut déformer la carte. Merci de la conserver à l'abri du soleil et de la chaleur. De plus, elle peut se démagnétiser en étant placée trop près des téléphones portables.
- ❖ **Les déchets doivent être placés dans des sacs à ordures fermés** (sacs non-taxés, disponibles dans le commerce).
- ❖ **Il est interdit de laisser les sacs à ordures aux alentours de la benne.** En cas de panne d'une benne ou de sa vidange, merci de jeter les sacs dans une autre benne communale ou de retourner plus tard à la benne. Les contrevenants seront amendés.
- ❖ **Les plastiques durs et mous entrant dans un sac de 110 litres** doivent être jetés avec les déchets ménagers car ils ne sont pas considérés comme déchets encombrants. (Exemple : emballage de lessive, shampoing, crème solaire, gobelets, stabilos, boîtes, etc).
- ❖ **Carte « avalée » :** il peut arriver que la carte reste coincée dans la benne. Elle ressort généralement dans les 5 minutes. Merci de patienter un instant afin de la récupérer.



Horaires des bennes

du lundi au samedi
de 6h00 à 22h00
(dimanche fermé)

Sacs à ordures fermés

Afin d'éviter un bourrage de la benne, merci de ne pas dépasser le nombre de sacs à la fois :

- 3 sacs de 35 litres.**
- 2 sacs de 60 litres.**
- 1 sac de 110 litres.**

Quelques conseils

Nous vous encourageons à composter un maximum de déchets verts chez vous, et à retourner vos appareils usagers auprès de vos fournisseurs (radio, électroménager, informatique, piles, batteries, médicaments, PET, etc). **C'est gratuit**, et vous aviez payé une taxe anticipée lors de leur achat !

Quelques exemples pour bien trier :

- ❖ **Table avec pieds métalliques et plateau en plastique :**
le pied va à la ferraille et le plateau aux déchets encombrants
- ❖ **Fenêtre :** le verre dans la benne des déchets inertes, et le cadre dans la benne du bois ou aux encombrants non métalliques
- ❖ **Parasol :** la toile dans les encombrants non métalliques et le châssis métallique à la ferraille.

Travaux, débarras, déménagements :

En cas de **travaux, de débarras de maison ou déménagements**, le propriétaire doit prendre en charge l'élimination par une entreprise au moyen, par exemple, d'une benne privée (par ex. Bader Fers Recycling SA à Lucens, Catellani SA à Granges, Goutte à Sévaz).

Emplacements des bennes et déchetteries

Les cartes Google avec emplacement précis et itinéraire sont visibles sur www.valbroye.ch.

